

N° de page	2024	
8.2.2.2	DEL 2024/8	1/2

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 4 juillet à 20h00 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la
présidence de Monsieur Patrick NECKER, Vice-Président.

Date de convocation : 28 juin 2024	Nombre d'administrateurs		
Date d'affichage :	En exercice : 16	Présents : 9	Votants : 10

Étaient présents : Mesdames DENEUX, EYAMO, RIODIN, GALLÉ - Messieurs NECKER, KAOUANE, BERGANO, KILAHY, ROBERT.

Absent représenté : Monsieur FUMU-TAMUSO

formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : Mesdames MAGNE, LE MEUR

Absents : Mesdames REGANHA, BAMI – Messieurs GUMILA, SANTOS

Secrétaire de séance : *Monsieur Antonio BERGANO*

Rapporteur : *Monsieur Patrick NECKER*

Objet : Convention de partenariat avec le comité départemental de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique 77 (dit UFOLEP 77)

L'UFOLEP, Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique, est une fédération agréée par le Ministère des Sports composé de bénévoles, d'élus et de professionnels, qui propose une vision du sport à dimension sociale et citoyenne pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement.

Le comité départemental UFOLEP de Seine-et-Marne a pour vocation de fédérer des associations et d'organiser des rencontres et des compétitions départementales, régionales et nationales.

C'est dans ce cadre que l'UFOLEP intervient auprès des seniors moisséens en proposant une activité sportive à raison d'une fois par semaine les jeudis matin. C'est en moyenne 35 seniors qui participent aux 2 sessions organisées chaque semaine.

Dans le cadre de son projet « Y'APA D'AGE », pour lequel elle perçoit une subvention, l'UFOLEP a la possibilité de proposer gratuitement des séances sportives. Afin de mettre en avant le partenariat qu'elle entretient avec le CCAS, elle a décidé d'en faire profiter la ville de Moissy-

N° de page	2024	
8.2.2.2	DEL 2024/8	2/2

Cramayel en offrant pendant l'été 2 séances de sport aux seniors qui fréquentent les activités du jeudi matin.

Ces séances estivales se tiendront les 12 et 19 juillet de 10h30 à 12h30 sous forme de sessions multi-sport adaptées à des seniors pour 15 personnes maximum par séance.

Ce partenariat doit être formalisé dans une convention entre le comité départemental de Seine-et-Marne et le CCAS de Moissy-Cramayel.

Vu le projet de convention de partenariat, ci-annexé,

Sur proposition du Vice-Président du C.C.A.S.,

Le Conseil d'Administration

Accepte

les termes de la convention de partenariat entre le comité départemental UFOLEP 77 et le Centre Communal d'Action Sociale de Moissy-Cramayel.

Autorise

Le Vice-Président du C.C.A.S. à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

**Le Vice-Président du C.C.A.S.,
Patrick NECKER**

**Le secrétaire de séance
Antonio BERGANO**

Certifie exécutoire la présente délibération

- Télétransmise en Préfecture le :

- Notifiée le :

- Publiée le :